



LA REORGANISATION JURIDIQUE DU GROUPE CASINO abordée lors du Comité Social et Economique Central DCF du 24 juin 2022.

Par communiqué de presse du 15 juin 2022, le groupe Casino avait annoncé la mise en place d'une nouvelle organisation juridique, voici les réponses données par la Direction suite à nos inquiétudes :

Dans le but d'une simplification comptable, pour une meilleure lecture et pour répondre à la demande des analystes financiers le Groupe Casino envisage la création d'une holding détenue intégralement par Casino Guichard-Perrachon (CGP), qui regrouperait toutes les enseignes de distribution en France.



Il y a un apport par Casino Guichard-Perrachon (CGP) de 100% des titres de Distribution Casino France (DCF), d'Easydis et d'Achats Marchandises Casino (AMC).



La holding intégrerait également Monoprix (100% CGP) et Franprix (Filiale de DCF).



Il n'y a pas d'incidence sur les sociétés du périmètre du Groupe Casino.



Cette simplification n'a pas pour vocation l'ouverture du capital à d'autres investisseurs.



La vente de GreenYellow viendrait désendetter CGP.

Au 1^{er} aout 2022, Casino a annoncé avoir signé avec la société de gestion Ardian une « promesse unilatérale d'achat »



L'organisation des Instances Représentatives du Personnel (IRP) reste inchangée.



Il n'y a aucun impact sur les fonctions supports.



Chaque Société conserve sa propre Convention Collective Nationale(CCN).



Cela ne va pas avoir forcément un impact sur la valeur boursière de l'action.



Il n'y a pas de modification du capital, pas de modification de la dette.



Du fait d'une double obligation juridique : l'annonce aux partenaires sociaux et au Marché a été faite en même temps.

Le 6 juillet 2022, lors de la consultation sur la réorganisation juridique, le SNTA-FO s'est abstenu.



SNTA-Force et Cohésion.